

Six questions sur la flavescence dorée

Maladie

Détectée dans l'Yonne en 2022, la flavescence dorée est surveillée de près par la profession, en lien étroit avec la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles de Bourgogne Franche-Comté.

Caroline Girard
caroline.girard@centrefrance.com

Elle rappelle les mauvais souvenirs du phylloxera. En 2022, des premiers cas de flavescence dorée ont été détectés sur la commune de Maligny. Depuis, la surveillance de la propagation de cette maladie de la vigne se renforce dans le département. Solène Dubuisson, chargée de missions viticulture et expérimentation au sein de la Fredon Bourgogne Franche-Comté, explique l'enjeu des prospections collectives sur les communes viticoles.

■ **Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est la flavescence dorée ?** On appelle ça une jaunisse. Vous en avez deux sortes : la flavescence dorée, qui est épidémique, grave, et qui est régie par un arrêté préfectoral. Et ce qu'on appelle le bois noir, qui n'est pas épidémique et qui est donc considérée comme moins grave. Ces deux jaunisses ont exactement les mêmes symptômes visuels. On ne peut pas les reconnaître à l'œil nu. C'est pour ça que l'on organise des prospections avec tous les viticulteurs de Bourgogne. On va sur le terrain, on les accompagne, on les encadre, au besoin on les forme.

■ **Quels sont les symptômes observables ?** Ils vont se déclarer au plus tôt mi-juin les années un peu précoces, et jusqu'à début octobre. Le premier symptôme que l'on va avoir, c'est une décoloration de la feuille. Ses nervures vont également être décolorées. Le deuxième symptôme, c'est l'enroulement de la feuille sur elle-même. Le troisième, c'est un rameau qui ne va pas être aoûté ou mal aoûté : ça veut dire qu'il va rester vert et ne pas devenir bois. Et enfin le quatrième symptôme : vous allez avoir des raisins flétris, pas très développés, ou carrément une absence de fruit. Le but, c'est d'abord de repérer tous les pieds qui ont des symptômes et nous, dans un second temps, nous revenons sur les parcelles de vignes pour prélever les pieds symptomatiques repérés et les envoyer au laboratoire. Il va ensuite faire un test PCR et nous dire s'il s'agit



SURVEILLANCE. La Fredon organise, dans toutes les communes viticoles de Bourgogne, des journées de prospection collective dans les vignes. Dans l'Yonne, les surfaces prospectées en 2023 ont été multipliées par trois, par rapport à 2022. PHOTO D'ARCHIVES JÉRÉMIE FULLERINGER

de la flavescence dorée ou du bois noir.

C'est un petit peu comme le Covid. Quand on a des symptômes - fièvre, mal de gorge, toux - on se dit "tu as la grippe ou le covid ?". On fait un test PCR, et c'est ce test qui va nous dire.

■ **Comment se propage-t-elle ?** Cette maladie est transmise de deux manières. Elle peut l'être par le matériel végétal. Si on va prendre des bois sur une vigne mère de greffons pour faire des greffes, que la vigne est malade mais qu'on ne l'a pas vu, on contamine le matériel végétal. La deuxième possibilité, et c'est souvent celle-là qui a ce fort caractère épidémique, c'est par un insecte vecteur, qui s'appelle une cicadelle de la flavescence dorée, qui est inféodée à la vigne. Elle vit, elle se nourrit sur la vigne. Il y a de très grosses populations dans les vignes. Tant qu'il n'y a pas de flavescence dorée sur une parcelle, ce n'est pas un insecte qui nous gêne. Mais le jour où il y a de la flavescence, c'est un insecte « piqueur suceur » qui passe sa journée à se nourrir, à faire plein de petites prises de nourriture. Si elle saute sur un pied malade, elle attrape la maladie, elle va à côté, elle repique pour se nour-

rir, elle transmet alors le phytoplasme et ainsi de suite.

■ **Quelles prospections sont réalisées par la fédération ?** Il en existe deux types. Des prospections précoces faites en juillet, que l'on organise sur quelques villages, souvent là où on a découvert des débuts de foyers et que l'on essaie de surveiller un peu plus tôt en saison. Mais sinon, classiquement, les prospections se font en septembre car en général, tous les symptômes sont à peu près sortis sur les vignes.

■ **Quels sont les moyens de lutte contre la flavescence ?** Un pied malade ne peut pas se soigner. Il va automatiquement dépérir et mourir. Il n'y a pas de traitement curatif. Il existe quatre piliers de lutte contre la maladie. Les prospections, l'arrachage des ceps positifs, la plantation de matériel végétal sain (*) et la lutte insecticide. Ces quatre piliers ne marchent pas l'un sans l'autre. Quand un pied est contaminé, on a toujours un an de retard. Les symptômes vont apparaître à N + 1. C'est pour ça qu'il faut aussi souvent associer avec la lutte insecticide à l'arrachage. Le risque zéro n'existe pas. De même que si un vigneron ne veut fai-

re que le traitement, si on n'arrache pas tout de suite, cela peut potentiellement servir de réservoir. Concernant la lutte insecticide, la Fredon fait des suivis des éclosions. Dès la semaine prochaine, nous allons suivre un peu partout le démarrage des éclosions et dès qu'on les aura repérées, nous allons contacter le SRAL (*Service régional de l'alimentation, ndlr*) qui, avec cette date-là, va pouvoir déterminer les messages réglementaires pour la lutte obligatoire et donner les plages pour la première application.

■ **Comment la maladie a-t-elle évolué en Bourgogne et dans l'Yonne ?** Avant, l'Yonne n'était pas dans un périmètre de surveillance à 100 %. Un tiers de la commune était prospecté tous les ans : chaque village viticole était donc prospecté à 100 % sur trois ans. Depuis que nous avons trouvé de la flavescence, le département est passé en surveillance à 100 % comme la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire. Le foyer historique qui a vraiment fait peur et a déclenché toute cette lutte, c'était en 2012. Il s'agit du foyer Mâconnais nord, tous les villages vers Tournus. À l'époque, il y avait eu près de 12 ha d'arrachés, c'était énorme. Tout le monde se

demandait ce qui arrivait, on ne connaissait pas vraiment la maladie ou très peu. On avait eu quelques cas isolés quelques années avant et pas forcément sur ces communes-là. Mais quand ça a été découvert, ça a été la grosse douche froide car en Bourgogne jusque-là, on était quasiment indemnes. C'est plutôt une maladie du sud de la France. ■

(*) Dans le cahier des charges des appellations bourguignonnes figure l'obligation d'utiliser des plants de vigne ayant subi le traitement à l'eau chaude, qui permet d'éliminer le phytoplasme responsable de la flavescence dorée.

« Ce n'est pas une maladie qu'on connaît depuis toujours, comme le mildiou ou l'oïdium »

EN CHIFFRES

3.800

C'est le nombre d'analyses réalisées en 2023 par la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles de Bourgogne Franche-Comté.

243

À l'issue des analyses en laboratoires, 243 échantillons se sont révélés positifs à la flavescence dorée. À 90 % la positivité des tests se situe en Saône-et-Loire.

585

En 2023, le nombre d'échantillons prélevés dans l'Yonne était à la hausse : 278 en 2022, contre 585 en 2023. Ils ont été plus nombreux sur le secteur de Maligny, seule commune, pour l'heure, touchée par la flavescence dorée.

76

Sur cette commune viticole de l'Yonne, 76 échantillons ont été prélevés et 12 d'entre eux se sont révélés positifs, en 2023.

VENTE
LOCATION ET
ENTRETIEN
DE MINI PELLE
YANMAR

Cichy
Manutention



16 Rue Saint-Exupéry
89470 MONÉTEAU
03 86 40 91 00

Présent
à la Foire
de Sens